

MIEUX CONNAÎTRE LES OFFRES DE FINANCEMENT EUROPÉEN DEDIEÉES AUX ENTREPRISES DE L'ESS

Cartographie et fiches pratiques



Dernière mise à jour : 24 juin 2024

Durant toutes les phases de la vie d'une entreprise de l'ESS, la question du financement reste un enjeu majeur et souvent complexe. Ce document vise à orienter les entreprises de l'ESS et les acteurs qui les accompagnent vers les types de financement européen qui correspondent à leurs besoins et à leur statut juridique.

Ce support ne vise pas l'exhaustivité mais recense les **principaux acteurs et dispositifs pouvant être sollicités par les structures de l'ESS afin de les aider dans leur recherche de financement.**

Depuis 2002, l'Avise accompagne le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'innovation sociale en France et en Europe en mettant ses savoir-faire d'agence nationale d'ingénierie au service des entreprises de l'ESS et des acteurs qui les soutiennent. Association d'intérêt général, elle outille et oriente les porteurs de projet, anime des communautés d'accompagnateurs, développe des programmes collectifs et finance des projets de l'ESS avec du Fonds social européen +.

www.avise.org

Sommaire

1. CARTOGRAPHIE DES OFFRES DE FINANCEMENT EUROPÉEN – [p.4](#)

2. COMPRENDRE LE BUDGET EUROPÉEN – [p.6](#)

Budget européen 2021-2027 – [p.7](#)

Typologie des financements et modalités de candidature – [p.8](#)

Nature et montant des aides – [p.9](#)

À qui s'adresser ? A l'échelle européenne – [p.10](#)

À qui s'adresser ? A l'échelle nationale – [p.11](#)

3. FICHES PRATIQUES – [p.13](#)

Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) – [p.14](#)

Le FEDER Interreg – [p.15](#)

Le Fonds Social Européen + (FSE+) – [p.16](#)

Le FSE+ : priorité nationale 4 – [p.17](#)

Le FSE+ : priorité nationale 6 – [p.18](#)

Le FSE+ : priorité nationale 7 – [p.19](#)

Le programme EaSI – [p.20](#)

Zoom sur le Centre Européen de Compétences pour l'Innovation Sociale – [p.21](#)

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) – [p.22](#)

Zoom sur le programme Leader – [p.23](#)

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) – [p.24](#)

Le Fonds Pour une Transition Juste (FTJ) – [p.25](#)

Le programme LIFE – [p.26](#)

Le Fonds Européen pour la Jeunesse – [p.27](#)

Le programme Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs (CERV) – [p.28](#)

Le programme Erasmus + – [p.29](#)

Le Fonds Asile, Migrations et Intégration (FAMI) – [p.30](#)

Le programme Europe Créative – [p.31](#)

Le Nouveau Bauhaus européen – [p.32](#)

Le programme Horizon Europe – [p.33](#)

Le programme Marché unique – [p.34](#)

La garantie budgétaire Invest EU – [p.35](#)

D'autres pistes d'accès aux financements : les réseaux européens – [p.36](#)

MIEUX CONNAÎTRE LES OFFRES DE FINANCEMENT EUROPÉEN :

1. Cartographie

Mieux connaître les offres de financement européen dédiées aux entreprises de l'ESS

DOMAINES D'INTERVENTION	FONDS EUROPÉENS STRUCTURELS (directement gérés par les États membres)	FONDS SECTORIELS EUROPÉENS (directement gérés par l'Union européenne)	GARANTIES
Cohésion territoriale	FEDER FEDER INTERREG		
Emploi et inclusion sociale	FSE+ Priorité 4 (ESS) Priorité 6 (Innovation sociale) Priorité 7 (régions ultrapériphériques)	FSE+ volet EaSI	
Ressources naturelles et transition écologique	FEDER FEADER Programme Leader FEAMPA FTJ	Programme LIFE	
Education, jeunesse et citoyenneté	Fonds Européen pour la Jeunesse	Programme Citoyens, égalité, droit et valeurs Erasmus+	
Solidarité		FAMI	
Culture		Europe Créative Nouveau Bauhaus Européen	
Innovation et marché intérieur	FEDER	Horizon Europe Programme Marché unique	Invest EU
Orientation et appui-conseil	Acteurs ressources (Conseils régionaux, L'Europe s'engage en France, Aides-territoires.beta.gouv.fr)		

- Réponse individuelle possible
- Réponse individuelle ou en consortium de plusieurs pays selon l'AAP
- Réponse en consortium de plusieurs pays obligatoire

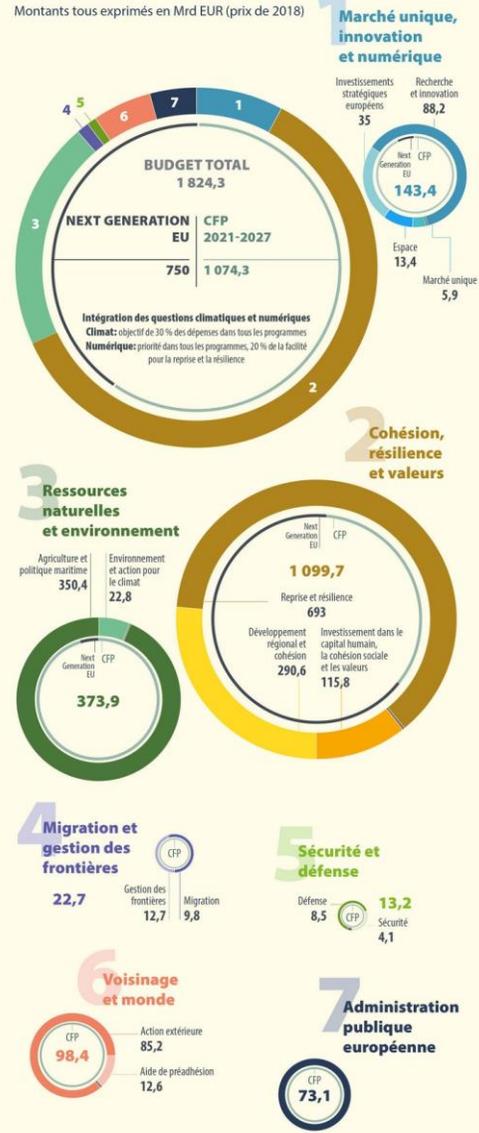
MIEUX CONNAÎTRE LES OFFRES DE FINANCEMENT EUROPÉEN :

2. Comprendre le budget européen

BUDGET EUROPÉEN 2021 – 2027

Dépenses de l'UE pour 2021-2027

Montants tous exprimés en Mrd EUR (prix de 2018)



Le budget de l'Union européenne (UE) fonctionne par période de 7 ans. Le **Cadre Financier Pluriannuel**, aussi appelé **programmation**, prévoit le montant total du budget européen et sa répartition entre les différents domaines d'intervention de l'UE. Il assure le financement des programmes et mesures, conformément aux priorités à **long terme** de l'UE.

Pour la période 2021-2027, le budget européen s'élève à **2017,8 milliards d'euros**, réparti entre les priorités politiques de l'UE suivantes :

- Cohésion, résilience et valeurs (1203,2 Mrd €) ;
- Ressources naturelles et environnement (419,9 Mrd €) ;
- Marché unique, innovation et numérique (161 Mrd €) ;
- Voisinage et monde (110,6 Mrd €) ;
- Administration publique et européenne (82,5 Mrd €) ;
- Migration et gestion des frontières (25,7 Mrd €) ;
- Sécurité et défense (14,9 Mrd €).

Du fait de la crise sanitaire et économique, l'UE a bâti un plan de relance intitulé « **Next Generation EU** » d'un montant de **806,9 milliards d'euros** intégré au budget pluriannuel et distribué aux États membres en fonction de leur PIB/habitant et de l'impact économique de la crise.

Les montants exprimés dans ce document utilisent les abréviations suivantes :
Mio : Million(s)
Mrd(s) : Milliard(s)

Source : [Conseil de l'Union Européenne](#)
Totaux exprimés aux prix de 2018

Deux catégories de financements européens

• Les fonds européens structurels et d'investissements (FESI)

Ils sont déclinés selon une logique territoriale, principalement en fonction du PIB/habitant des régions européennes. En fonction du fonds et de l'organisation interne du pays, les FESI peuvent être gérés par les autorités nationales ou les collectivités territoriales. En France, soit via **l'État** sur le volet national avec les **organismes intermédiaires nationaux (Avisé et France travail)** et sur le volet déconcentré via les **Dr(i)jets**, soit via les **Régions** (via les **conseils régionaux**), qui gèrent les fonds structurels.

Il existe **5 FESI** : Le Fonds européen de développement régional (**Feder**), le Fonds social européen + (**FSE+**), le Fonds européen agricole pour le développement rural (**Feader**), le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (**Feampa**) et le Fonds pour une Transition Juste (**FTJ**).

• Les fonds sectoriels européens

Ils sont directement alloués par la **Commission européenne** et sont octroyés dans le cadre de programmes thématiques par le biais d'appels à projets européens. La dimension transnationale (dans le choix des partenaires notamment) est fortement valorisée et même obligatoire dans certains programmes.

Structures éligibles

Ces outils de financement sont pertinents pour **tous les statuts de l'ESS** mais sont accessibles aux structures en **stade de consolidation** ou **changement d'échelle**. La capacité administrative et financière doit être **suffisante** pour suivre et réaliser le projet dans les délais prévus.

Consortium et durée des projets

- Certains programmes ou appels à projets, en particulier ceux gérés directement par la Commission européenne, nécessitent d'apporter une réponse en **consortium**, entre **deux à trois acteurs a minima**, représentant **plusieurs pays membres différents**. Un coordinateur doit être désigné parmi les partenaires du projet. D'autres partenaires peuvent être associés, sans être bénéficiaires directs de la subvention.
- La **durée** des projets varie selon le fonds, le programme, et l'appel à projets concerné. En moyenne, les projets sont réalisés sur une période de **24 à 36 mois**.

Nature des aides

- Les subventions des aides européennes peuvent couvrir des dépenses de **fonctionnement**, des dépenses **d'investissement**, ou venir en renforcement de la **trésorerie**, ou en **garantie d'emprunt**. Ces dépenses doivent être **directement liées** à l'action subventionnée.
- Il est important de noter que les lignes directrices spécifiques et les règles de financement pour chaque action ou mesure des aides présentées dans cette cartographie sont détaillées dans les documents officiels de chaque organisme de soutien. Les porteurs de projet doivent consulter ces documents pour comprendre en détail **quelles dépenses sont éligibles au titre de l'aide européenne concernée**.

Montants des aides

Selon l'aide sollicitée, les **montants peuvent varier** en fonction du programme spécifique, du **type de projet**, de sa **taille**, de sa **portée géographique**, etc.

Plusieurs possibilités pour connaître le montant d'une aide :

- consulter directement les **documents officiels** de l'aide/programme de soutien ou sur la plateforme correspondante ;
- contacter les autorités compétentes, comme les **services gestionnaires de l'appel à projets** ou les **points de contact nationaux**. Ils pourront vous fournir des détails spécifiques et à jour sur les opportunités de financement.

Dans la quasi-totalité des cas, un **cofinancement** est **obligatoire** pour solliciter un financement européen. Ce dernier **ne peut pas provenir d'autres fonds européens**. Le taux de cofinancement peut varier selon le fonds, allant de **20 % à 100 %** dans certains **cas particuliers**.

Zoom sur la plateforme Funding & Tenders

Le [site de la Commission européenne](#) recense **l'ensemble des appels à projets et des appels d'offres via sa plateforme centrale « Funding & tender opportunities »**.

Une fois **enregistré** sur la plateforme Funding & Tenders, voici quelques éléments à connaître :

- **plusieurs filtres permettent de sélectionner** la période budgétaire, le programme, le volet du programme envisagé, le fonds et le statut de l'appel à projets ;
- chaque appel à projet dispose d'une **page dédiée** : le document de référence, appelé « **call document** » constitue la base légale des conditions, qui prime sur l'ensemble des informations du projet ;
- la rubrique « **Partner search annouements** » permet de poster une annonce pour chercher un ou des partenaires pour former un consortium avec un autre pays ;
- la **rubrique FAQ** est alimentée régulièrement avec l'ensemble des questions envoyées aux boîtes mails dédiées aux appels à projets ;
- le portail est disponible en français, mais les documents sont généralement en anglais. Toutefois, certains Points de Contacts Nationaux (PCN) réalisent régulièrement des **notes de synthèse**.

Autres plateformes d'information

- **Social Economy Gateway**, recense toute l'actualité de l'économie sociale dans l'UE. Vous pourrez y retrouver :
 - le plan d'action pour l'économie sociale ;
 - les programmes de financement de l'UE
 - les écosystèmes de l'économie sociale dans les États membres de l'UE.
- Le réseau européen des organisations de soutien à l'entrepreneuriat social **Euclid** a créé un **guide** dédié aux financements européens et **recense les appels à projets en lien avec l'économie sociale**.
- La carte « [l'Union européenne près de chez moi](#) ».
- [Les réseaux européens cités à la fin du document](#).

Les Points de Contact Nationaux (PCN)

Les Points de Contacts Nationaux ont plusieurs objectifs.

- **Outiller, aider et conseiller** les candidats sur le programme.
- **Informers, sensibiliser** et favoriser les échanges de bonnes pratiques.
- **Relayer** les éventuels **questions** et **constats** des porteurs de projet auprès des autorités européennes.

Quelques points de contact nationaux en France :

- L'agence Erasmus +. Elle met à disposition des informations à destination des porteurs de projets, fait de la **sensibilisation** et propose de **l'accompagnement au montage** de projet. Sa particularité est qu'elle **finance** également des projets Erasmus+ ;
- Le Ministère de l'Intérieur est le point de contact du Fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI). Il dispose d'une **équipe dédiée** auxquels les porteurs de projet peuvent adresser leurs questions. L'instruction des dossiers est également réalisée par l'équipe du ministère.

Les points de contact existants en France sont indiqués dans les fiches pratiques dédiées à chaque fonds présenté dans la cartographie.

L'Avisé, Centre National de Compétences de l'Innovation Sociale

Dans le cadre de l'initiative FSE+ Innovation sociale+, l'Avisé a été mandatée en 2021 pour porter le Centre national de compétences de l'innovation sociale (CNCIS) pour la France en Europe. Le CNCIS a pour objectif de **développer les initiatives d'innovation sociale en France et d'en consolider l'écosystème**. Parmi ses missions, on retrouve notamment :

- **l'orientation** des acteurs concernés par l'innovation sociale vers les **financements dédiés** ;
- un appui pour **connecter** ces acteurs de manière **transnationale**.

Se préparer aux fonds européens

Le porteur de projet doit **être doté d'une capacité administrative et financière suffisante** pour réaliser et suivre le projet dans les délais prévus (moyens administratifs et humains, outils de suivi, trésorerie suffisante, etc.) car les fonds européens sont **versés en remboursement des dépenses**.

Il est également possible de se faire accompagner par des **cabinets spécialisés** en financement et montage de projets européens.

À QUI S'ADRESSER ? – À L'ÉCHELLE NATIONALE (2/2)

Zoom sur la plateforme FSE.gouv.fr

Le portail [FSE.gouv.fr](https://www.fse.gouv.fr) est un exemple en matière de plateforme réunissant l'ensemble des informations nécessaires aux porteurs de projet concernant un fonds européen. Il vise plusieurs objectifs, dont notamment :

- visibilité des structures bénéficiaires et des projets mis en œuvre ;
- agenda des appels à projets FSE+ ;
- aide à l'utilisation de [Ma démarche FSE.fr](https://www.ma-demarche-fse.fr).

Zoom sur le site L'Europe s'engage en France

- [L'Europe s'engage en France](https://www.leurope-sengage-en-france.fr) est le site d'information sur les fonds européens structurels et d'investissements (FESI) en France. Plusieurs sections peuvent intéresser les porteurs de projet, tels que :
 - la **programmation européenne**, passée et actuelle ;
 - la présentation des 5 FESI ;
 - des **exemples de projets financés**.
- Pour connaître les actualités et appels à projets en cours par région, il suffit de se rendre sur les sites dédiés : [L'Europe s'engage en \[nom de la région\]](#).

Autres plateformes d'information

- La plateforme [Aides-territoires.beta.gouv.fr](https://www.aides-territoires.beta.gouv.fr) ressece les aides européennes par région/thématique et type de bénéficiaire concerné.
- [Les Newsletters du LABA](#), pôle de compétences spécialisé dans les financements européens, dans le domaine des industries créatives et culturelles, du tourisme et du sport.
- Le site [L'Europe est à vous](#) avec un moteur de recherche des financements européens.

Des exemples pour s'inspirer

Plusieurs portraits inspirants sont à disposition des porteurs de projet [sur le site avise.org](https://www.avise.org). Ces derniers permettent d'illustrer concrètement l'utilisation d'un financement européen : **nature** et **taille** du projet, **montant**, **durée** et **portée géographique**. Ils sont aussi mentionnés quand existants, sur les fiches pratiques de chaque fonds.

MIEUX CONNAÎTRE LES OFFRES DE FINANCEMENT EUROPÉEN :

3. Fiches pratiques

Présentation de l'offre

Le **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** est un **instrument financier de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne**, qui cherche à corriger les déséquilibres régionaux à travers le financement de programmes de développement local.

Il a pour objectif de financer :

- la recherche et l'innovation ;
- l'amélioration de la compétitivité des PME ;
- le développement des technologies de l'information et de la communication ;
- la transition vers une économie à faible émission de carbone.

À qui s'adresser ?

- Les fonds FEDER sont gérés en France par les régions qui sont **autorités de gestion** et les interlocuteurs des porteurs de projets. Chaque région élabore un **programme régional** (validé par la CE) qui décline les **priorités régionales** en fonction des orientations stratégiques établies au niveau européen).
- **Appels à projets en cours par région** à retrouver sur [Aides-territoires.beta.gouv.fr](https://www.aides-territoires.beta.gouv.fr) et **l'Europe s'engage en [nom de la région]**

En savoir plus :

www.avise.org/avise-organisme-intermediaire-fse

<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/fonds-europeens/fonds-europeen-de-developpement-regional-FEDER>

Structures éligibles

Personnes morales, de droit public ou de droit privé, dont l'existence est légalement reconnue et justifiable (numéro SIRET).

Le porteur de projet doit **être doté d'une capacité administrative et financière suffisante** pour réaliser et suivre le projet dans les délais prévus (moyens administratifs et humains, outils de suivi, trésorerie suffisante, etc.) car les fonds européens sont **versés en remboursement des dépenses** et non en amont comme les subventions locales ou nationales (en général, les porteurs peuvent toutefois bénéficier d'une avance en début de projet).

Modalités et montants proposés

- **Budget pour le FEDER (2021-2027) :**
 - budget total de **200 Mrd €** ;
 - enveloppe pour la France de **9,1 Mrd €**.
- Type de financement : **subvention et/ou dotation d'instrument financier**.
- **Cofinancement** dont le taux varie selon la Région.
- **Le versement intervient en remboursement de dépenses justifiées et acquittées** (une trésorerie solide est donc nécessaire).
- La **durée du projet** doit être comprise entre **12 et 36 mois pour les projets bénéficiant de subvention**.

Présentation de l'offre

Le FEDER comprend le **programme Interreg**. Ce dernier finance des projets de coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes.

- La coopération territoriale européenne se décline en 3 volets :
 - la **coopération transfrontalière** : les porteurs de projets sont issus de pays aux frontières communes, tant terrestres que maritimes (72 % de l'enveloppe totale) ;
 - la **coopération transnationale** : les projets sont réalisés à l'échelle de grands espaces européens (18 % de l'enveloppe totale) ;
 - la **coopération interrégionale** : les projets peuvent être réalisés par des porteurs de projet de tous les États membres, et vise à favoriser la mise en réseau, les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre différents pays européens (6 % de l'enveloppe totale) ;
 - la **coopération des régions ultrapériphériques** : coopérations entre régions européennes situées en dehors du continent européen (3 % de l'enveloppe totale).

À qui s'adresser ?

- Interreg est **financé par le FEDER**. La gestion de chaque programme est confiée à une **autorité de gestion** (qui peut être une **collectivité, française ou non, une agence...**).
- **Appels à projets en cours** à retrouver sur **Interreg Sudoe**, sur le **site dédié Interreg pour les appels à projets transfrontaliers** ou sur le **site dédié Interreg pour les appels à projets transnationaux**.

Structures éligibles

Personnes morales, de droit public ou de droit privé dont l'existence est légalement reconnue et justifiable (numéro SIRET). Le porteur de projet doit **être doté d'une capacité administrative et financière suffisante** pour réaliser et suivre le projet dans les délais prévus (moyens administratifs et humains, outils de suivi, trésorerie suffisante, etc.).

Modalités et montants proposés

- **Consortium** : obligation de former un groupement avec **au moins 3 pays membres** représentés.
- Le site <https://www.interregeurope.eu/> permet de rechercher des partenaires européens, pour former un consortium.
- Type de financement : **Subvention**.
- **Cofinancement** : Maximum **80 %**.
- **Le versement intervient en remboursement de dépenses justifiées et acquittées** (une trésorerie solide est ainsi nécessaire).
- **Budget moyen total** d'un projet Interreg : **1 à 2 Mio €**.
- La durée du projet doit être comprise entre **12 et 36 mois**.

En savoir plus :

<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/fonds-europeens/cooperer-entre-voisins-europeens>
[Aides européennes 2021-2027 | Aides-territoires \(beta.gouv.fr\)](https://www.beta.gouv.fr/aides-europeennes-2021-2027)
<https://5.interreg-sudoe.eu/fra/accueil>
<https://interreg.eu/strand-of-cooperation/interreg-b-transnational-cooperation/>
<https://interreg.eu/strand-of-cooperation/interreg-a-cross-border-cooperation/>

Présentation de l'offre

Le **Fonds social européen + (FSE+)** est un **instrument financier** de la **politique de cohésion** de l'Union européenne. Il soutient des projets en faveur de l'emploi, de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté, de l'éducation et de la formation.

Pour la période 2021-2027, le FSE+ regroupe le FSE 2014-2020, l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) et le Programme pour l'emploi et l'innovation sociale (Easi).

Le programme national FSE+ soutient plusieurs objectifs et priorités. Les **priorités 4, 6 et 7** visent à soutenir le développement de **l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale**.

À qui s'adresser ?

Le FSE+ est géré en France par l'**État** et les **régions** :

- **65 %** de l'enveloppe sont gérés par l'État dont 1/3 au niveau national (DGEFP) et 2/3 par les services déconcentrés (DR(I)EETS), sur les volets emploi et inclusion ;
- **35 %** est géré directement par les régions sur leurs compétences régionales (formation professionnelle des demandeurs d'emploi, orientation des jeunes et aide à la création d'entreprises...);
- **appels à projets en cours par région** à retrouver sur [l'Europe s'engage en \[nom de la région\]](#) et sur [FSE.gouv.fr](https://fse.gouv.fr).

Structures éligibles

En France, le FSE+ finance les projets au niveau national ou local des **acteurs publics et/ou privés** (État, collectivités locales, chambres consulaires, entreprises, associations, etc.) portant des projets au bénéfice des personnes les plus exposées à des difficultés d'insertion professionnelles et sociales.

Modalités et montants proposés

- **Budget du FSE+ :**
 - **budget total : 88 Mrd € ;**
 - enveloppe pour la France : **6,7 Mrd €.**
- Type de financement : **subvention et/ou dotation d'instrument financier.**
- **Cofinancement** dont le taux varie selon la prospérité économique de la région : entre **40 %** et **95 %**, en fonction du PIB de la région.
- **Le versement intervient en remboursement de dépenses justifiées et acquittées** (une trésorerie solide est ainsi nécessaire).
- La durée du projet doit être comprise entre **12 et 36 mois pour les projets bénéficiant de subvention.**
- **Comment déposer une demande de subvention FSE+ ?**

En savoir plus :

www.avise.org/avise-organisme-intermediaire-fse
<https://ec.europa.eu/european-social-fund-plus/fr/quest-ce-que-le-fse>
<https://fse.gouv.fr/le-programme-national-fse>
[Appels à projets | FSE](#)
<https://fse.gouv.fr/comment-deposer-ma-demande-de-subvention-fse>

Présentation de l'offre

Priorité 4 Objectif Spécifique A : marché du travail et environnement professionnel inclusif et adapté - **Accès à l'emploi par le renfort de l'ESS et du secteur associatif.**

Objectif : soutenir le plan gouvernemental de développement du monde associatif et de l'ESS, accompagner les têtes de réseau au niveau central en complément de l'action régionale.

Structures éligibles

Acteurs de l'économie sociale et solidaire (associations, entreprises) et de la création d'entreprises (tête de réseau national).

Cadre de mise en œuvre

- **Budget priorité 4 FSE+ 2021-2027 France : 148 Mio €.**
- **Gestionnaire:** Avise, **70Mio € sur la période 2021-2027.**
- **Taux de cofinancement:** variable, autour de 50 %.
- **Appels à projets en cours de la priorité 4 sur [FSE.gouv.fr](https://fse.gouv.fr).**

Actions éligibles

Telles que décrites dans le [programme national](#), les actions éligibles sont les suivantes :

- **Actions d'appui au réseau national en faveur du renforcement de l'économie sociale et solidaire et de la création d'entreprises menées par les têtes de réseau nationales et inter-régionales :**
 - *outillage, ingénierie et professionnalisation ;*
 - *amélioration des pratiques et aide à la structuration (hors soutien direct aux structures) ;*
 - *mise en réseau nationale et ingénierie d'animation des dispositifs dédiés à l'accompagnement ;*
 - *actions visant à structurer l'écosystème de l'ESS à un niveau inter-régional ou national.*
- **Appui à la structuration des associations, notamment dans la capacité de mobiliser leurs réseaux.**
- **Dispositifs locaux d'accompagnement** (financés par un OI piloté au volet central) et le cas échéant, d'autres dispositifs d'appui aux associations :
 - *animation nationale du dispositif, outillage et professionnalisation des opérateurs départementaux et régionaux du DLA ;*
 - *accompagnement individuel et collectif des structures via le DLA ;*
 - *ingénierie et accompagnement de collectifs de structures de l'ESS sur des thématiques spécifiques à des enjeux, des filières ou des « niches ».*

En savoir plus :

www.avise.org/avise-organisme-intermediaire-fse

www.europe-en-france.gouv.fr/fr

https://www.europe-en-france.gouv.fr/sites/default/files/programme_national_fse_2127.pdf

https://fse.gouv.fr/sites/default/files/2023-03/ProgrammeFSE_A4_0.pdf (p.50)

[Appels à projets | FSE](#)

Présentation de l'offre

Priorité 6 Objectif Spécifique H: Innovation sociale et essaimage de dispositifs innovants.

Objectif : développement d'approches innovantes par l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés.

L'objectif de cette priorité a été définie au niveau national.

Structures éligibles

Acteurs et opérateurs de l'innovation sociale, porteurs d'un projet d'expérimentation sociale.

Modalités et montants proposés

- **Budget priorité 6 FSE+ 2021-2027 France : 171 Mio €.**
- **Taux de cofinancement FSE+** (dérogatoire) de 95 %.
- **Gestionnaires :** Délégation générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP), DRETS et Région Hauts-de-France.
- **Appels à projets en cours priorité 6 sur [FSE.gouv.fr](https://fse.gouv.fr).**

Actions éligibles

Telles que décrites dans le [programme national](#), les actions éligibles sont les suivantes :

- **Actions de renforcement des conditions favorisant l'innovation sociale menées par les têtes de réseaux nationales afin d'appuyer notamment :**
 - *l'émergence et le développement de l'innovation sociale ;*
 - *la pérennisation/sécurisation des projets ;*
 - *la valorisation et capitalisation, via le transfert de connaissances et de compétences entre acteurs de l'innovation sociale.*
- **Actions visant à soutenir l'expérimentation sociale, via le soutien au développement opérationnel de projets dans le cadre de la phase initiale d'expérimentation :**
 - *soutien au développement opérationnel de projets dans le cadre de la phase initiale d'expérimentation ;*
 - *soutien à la démarche d'analyse des résultats de cette phase initiale.*
- **Actions visant à soutenir le changement d'échelle de projets d'innovation sociale :**
 - *soutien à l'essaimage de projets d'innovation ayant abouti à un résultat positif dans le cadre de la phase initiale ;*
 - *soutien à l'essaimage de projets innovants ayant fait l'objet d'un financement par d'autres fonds européens, notamment le volet EaSI du FSE+ 2021-2017 géré directement par la CE.*

En savoir plus :

www.avise.org/avise-organisme-intermediaire-fse

www.europe-en-france.gouv.fr/fr

https://www.europe-en-france.gouv.fr/sites/default/files/programme_national_fse_2127.pdf

https://fse.gouv.fr/sites/default/files/2023-03/ProgrammeFSE_A4_0.pdf (p.63)

[Appels à projets | FSE](#)

Présentation de l'offre

Priorité 7 Objectif Spécifique A – Répondre aux défis spécifiques des régions ultrapériphériques*

Objectif : mise en œuvre du plan de transition juste et des plans territoriaux.

Structures éligibles

Associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire (associations, entreprises) et de la création d'entreprise à Mayotte et Saint-Martin.

Modalités et montants proposés

- **Budget priorité 7 FSE+ 2021-2027 France : 99,5 Mio €.**
- **Gestionnaire** : Délégation générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP).
- **Appels à projets en cours priorité 7 sur [FSE.gouv.fr](https://fse.gouv.fr).**

Actions éligibles

- **Actions visant à permettre l'accompagnement renforcé vers l'emploi des personnes éloignées de l'emploi à travers un accompagnement intensif personnalisé, notamment pour promouvoir l'égalité et la mixité professionnelle.**
- **Soutien à la création d'entreprise** exclusivement dédiées aux territoires de Mayotte et Saint-Martin.
- **Soutien au développement de l'économie sociale et solidaire à Mayotte et Saint-Martin :**
 - *outillage, ingénierie et professionnalisation ;*
 - *amélioration des pratiques et aides à la structuration ;*
 - *mise en réseau régionale et ingénierie d'animation des dispositifs dédiés à l'accompagnement ;*
 - *actions visant à structurer l'écosystème de l'ESS au niveau régional.*

***Régions Ultrapériphériques (RUP) :** Mayotte, Guyane, Guadeloupe, Réunion, Martinique, Saint-Martin.

En savoir plus :

www.avise.org/avise-organisme-intermediaire-fse

www.europe-en-france.gouv.fr/fr

<https://fse.gouv.fr/sites/default/files/2022-11/Pr%C3%A9sentation%20programme%20national%20FSE%2B.pdf>

https://www.europe-en-france.gouv.fr/sites/default/files/programme_national_fse_2127.pdf

https://fse.gouv.fr/sites/default/files/2023-03/ProgrammeFSE_A4_0.pdf (p.67)

[Appels à projets | FSE](#)

Présentation de l'offre

Le **programme pour l'Emploi et l'Innovation Sociale (EaSI)** est financé par le FSE+ pour la période 2021-2027. Il a pour objectif de soutenir :

- la modernisation des systèmes de protection des travailleurs et des personnes vulnérables ;
- l'accès à l'emploi et à la mobilité géographique des travailleurs ;
- le développement des microfinancements fléchés vers des groupes défavorisés et l'émergence (et la consolidation) d'écosystèmes d'appui et d'investissement dans les entreprises sociales.

Il finance :

- les **activités analytiques** (enquêtes, études, données statistiques, méthodologies, expérimentations sociales...);
- les **activités de mise en réseau** et de **renforcement des capacités** pour les parties prenantes ;
- les **partenariats transfrontaliers** et des **services** dans les régions transfrontalières, des **programmes de mobilité de la main d'œuvre** ciblés à l'échelle de l'UE ;
- les **activités de communication** et de **diffusion**, **guides d'événements**, **rapports**, **matériel informatif** et **couverture médiatique**.

Consultez la présentation complète de l'offre, traduite en français par l'organisme FAIR, [ici](#).

En savoir plus :

www.avise.org/territoires/europe

<https://ec.europa.eu/european-social-fund-plus/en/how-direct-management-works>

<https://www.finance-fair.org/fr/programme-pour-lemploi-et-linnovation-sociale-easi>

Expérimentation sociale - Guide pratique pour les porteurs de projet.pdf (finance-fair.org)

À qui s'adresser ?

Fonds géré directement par la Commission européenne. Le point de contact au niveau national était **l'organisme FAIR** sur la période juin 2022 – juin 2024. Des informations concernant la programmation 2021-2027 EaSI sont toujours disponibles sur leur site internet.

Structures éligibles

Personnes morales, de droit public ou de droit privé, dont l'existence est légalement reconnue et justifiable (numéro SIRET) : associations, universités, laboratoires, pouvoirs publics, entreprises, organismes internationaux ...

Modalités et montants proposés

- **Budget pour l'EaSI (2021-2027) : 762 Mio €.**
- Procédure :
 - **appels à proposition** pour l'octroi de **subventions** aux projets publiés sur la plateforme « [Funding & Tender](#) » ou sur [Aides-territoires.beta.gouv.fr](#);
 - **appels d'offres** pour l'attribution des **marchés de services et/ou de fournitures** publiés sur ce [portail](#).
- Réponse en **consortium obligatoire**, avec **plusieurs pays représentés**.
- Le programme est **ouvert** à certains pays **hors de l'UE**, notamment les pays de **l'Espace économique européen**.

Présentation de l'offre

Au cours de la programmation 2021-2027, l'agence lituanienne du Fonds Social Européen **ESFA**, a été mandatée pour mettre en œuvre l'initiative FSE Innovation Sociale+, qui comporte deux volets : les subventions pour soutenir l'innovation sociale par le biais d'appels à projets européens et le **Centre Européen de compétences pour l'Innovation sociale**.

Dans le cadre de l'**initiative FSE Innovation sociale+**, le Centre européen de compétence pour l'innovation sociale vise à accélérer le **transfert et la mise à l'échelle de solutions innovantes testées**, en particulier dans les domaines de **l'emploi** et de la **mobilité professionnelle**, de **l'éducation** et de **l'inclusion sociale**, y compris en contribuant à **l'éradication de la pauvreté**.

Ce transfert s'effectue notamment par le **financement de projets portés par des consortiums d'acteurs européens**, via des campagnes d'appels à projets thématiques.

Pour ce faire, l'ESFA travaille en étroite collaboration avec les Centres de Compétence Nationaux pour l'Innovation Sociale. À ce titre, l'Avise a été mandatée en 2021 pour porter le **Centre national de compétences de l'innovation sociale pour la France**.

À qui s'adresser ?

Pour mettre en œuvre l'initiative FSE+ Innovation sociale+, l'ESFA **publie des appels à projets régulièrement**. Le point de contact au niveau national est **l'Avise**, qui relaie les informations et appels à projets sur son site.

Structures éligibles

Acteurs publics et/ou privés portant des projets d'innovation sociale ou d'expérimentation sociale. Certains appels à projets concernent uniquement les projets ayant déjà fait leurs preuves, dans le but de les développer/essayer.

Modalités et montants proposés

- **Budget (2021-2027) : 197 Mio €**
- Procédure :
 - **appels à projets** pour l'octroi de **subventions** aux projets publiés sur le **site d'ESFA** ;
 - réponse en **consortium obligatoire**, avec des acteurs d'au moins **deux pays-membres différents** ;
 - taux de cofinancement : **80 % maximum**.

En savoir plus :

<https://www.esf.lt/en>

<https://www.esf.lt/en/transnational-calls/1224>

<https://www.avise.org/avise-centre-national-de-competence-innovation-sociale>

Présentation de l'offre

Le **Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)** est un des piliers de la PAC. Il a pour objectif de rendre l'agriculture et les espaces verts de l'UE plus « verts », plus durables et davantage adaptés aux évolutions contemporaines. Il peut financer des projets de l'ESS, en particulier ceux qui contribuent au développement et à l'attractivité des zones rurales.

Au sein du FEADER, son volet territorial est le programme **Leader (Lien entre Action de développement de l'économie rurale)**, qui est particulièrement intéressant pour les acteurs de l'ESS.

Le FEADER participe également au financement du **Réseau "Agricultures et ruralités"**. Cette plateforme facilite les échanges et les actions communes entre les acteurs ruraux et agricoles. Le réseau opère à l'échelle nationale et régionale, offrant un **soutien financier** aux initiatives et aux activités de capitalisation par le biais d'appels à projets thématiques.

À qui s'adresser ?

Organismes privés ou publics ou organisations de la société civile, à condition que leur projet soit par ailleurs co-financé par l'État, une collectivité ou un organisme public.

Structures éligibles

En France, la majorité des fonds FEADER sont gérés par les **Régions** qui ont chacune leur propre programme. Des appels à projets sont publiés au **niveau régional et national**.

Les informations concernant les financements FEADER (guide des porteurs de projets, programmes régionaux et appels à projets) sont à retrouver sur **le site L'Europe s'engage en [nom de la région] et sur Aides-territoires.beta.gouv.fr**.

Modalités et montants proposés

- **Budget pour le FEADER (2021-2027) :**
 - budget total : **95,5 Mrd €** ;
 - enveloppe pour la France : **10 Mrd €**.
- **Le taux de cofinancement est d'au moins 20 %, mais varie selon la région :**
 - régions les plus développées : cofinancement jusqu'à 53 % ;
 - régions moins développées/ultrapériphériques : cofinancement jusqu'à 85 %.
- Le versement intervient en remboursement de dépenses justifiées et acquittées (une trésorerie solide est ainsi nécessaire).
- La durée du projet doit être comprise entre **12 et 36 mois**.

En savoir plus :

[https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/appels-a-projet?f\[1\]=sm_field_fonds_acronyme:FEADER](https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/appels-a-projet?f[1]=sm_field_fonds_acronyme:FEADER)
https://aides-territoires.beta.gouv.fr/portails/europe/?integration=&perimeter=&text=&programs=feader&apply_befor e=&is_charged=all&european_aid=european&action=search-filter
Réseau rural français, Un réseau au carrefour des territoires (reseau rural.fr)

Présentation de l'offre

Le **programme Leader** (**Lien entre Action de développement de l'économie rurale**) est un programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux. Il s'agit du volet territorial du **FEADER**.

Il est particulièrement intéressant pour les acteurs de l'ESS : il permet d'appuyer les acteurs locaux, qui se réunissent par **groupement d'action locale (GAL)** dans le développement des territoires ruraux. Il en existe 400 en France.

Ce programme implique des acteurs issus de divers horizons, qu'ils proviennent du secteur public ou de la société civile, traitant de toutes les thématiques pertinentes en lien avec le territoire : **circuits courts**, **transition énergétique**, culture, tourisme et économie locale. Il permet ainsi aux territoires de créer un environnement favorable à l'émergence de **projets collectifs** de qualité.

L'Europe confie aux acteurs locaux, regroupés dans un **GAL**, une enveloppe visant à **cofinancer** des projets publics ou privés qui favorisent le **développement des zones rurales**.

À qui s'adresser ?

Trouvez le **groupement d'action locale** le plus proche et contactez-les pour vérifier l'éligibilité de votre projet.

Les informations concernant les financements du programme Leader sont à retrouver sur le **site du Réseau National Agricultures et Solidarités**.

Structures éligibles

Porteurs de projet du secteur **privé** (entrepreneurs, associations, regroupements) et du secteur **public** (communes, communautés de communes, organismes affiliés), à but **lucratif** ou **non-lucratif**. Il est impératif de se trouver sur un territoire désigné comme « LEADER ».

Plus d'informations à l'adresse suivante :

https://www.reseaurural.fr/sites/default/files/documents/fichiers/2021-07/2021_LEADER_carte_GAL.pdf

Modalités et montants proposés

- **Type de financement** : subvention.
- **Le taux de co-financement est d'au moins 20 %**, mais varie selon le Groupement d'Action Locale, et peut aller jusqu'à **100 %**.
- Pour être financés, les projets doivent répondre à la **stratégie de développement du territoire**.

[Découvrez le portrait inspirant de l'association Energie Partagée, bénéficiaire du programme Leader](#)

En savoir plus :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/portails/leader/>

<https://www.reseaurural.fr/territoire-leader>

<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/leader-accompagne-les-territoires-ruraux>

<https://leaderfrance.fr/le-programme-leader/>

[https://aides-](https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/feader/#:~:text=Chaque%20projet%20doit%20concerner%20une,140%20groupes%20d'action%20locale.)

[territoires.beta.gouv.fr/programmes/feader/#:~:text=Chaque%20projet%20doit%20concerner%20une,140%20groupes%20d'action%20locale.](https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/feader/#:~:text=Chaque%20projet%20doit%20concerner%20une,140%20groupes%20d'action%20locale.)

Présentation de l'offre

Le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (**FEAMPA**) est l'instrument financier de l'Union européenne dédié à la mise en œuvre de la politique commune de la pêche. Il participe à la promotion de la **durabilité** de la pêche et à la **préservation** des ressources **biologiques marines**.

Les actions financées dans le cadre du FEAMPA doivent permettre de :

- apporter un soutien aux pêcheurs dans leur **transition** vers des pratiques de pêche **durables** ;
- assister les populations côtières dans la **diversification** de leurs **activités économiques** ;
- financer des projets visant à **créer des emplois** et à **améliorer la qualité de vie** le long du littoral européen ;
- favoriser le **développement durable de l'aquaculture**.

À qui s'adresser ?

En France, une partie des dispositifs portés par le FEAMPA est gérée par **FranceAgriMer**, établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'agriculture.

Les **Conseils régionaux littoraux** détiennent quant à eux 57 % de l'enveloppe totale française.

Appels à projets en cours par région à retrouver sur [Aides-territoires.beta.gouv.fr](https://aides-territoires.beta.gouv.fr) et **l'Europe s'engage en [nom de la région]**.

Structures éligibles

Personnes morales, de **droit public ou de droit privé** dans le domaine de la **pêche** et de **l'aquaculture**, et dont l'existence est légalement reconnue et justifiable (numéro SIRET).

Le porteur de projet doit **être doté d'une capacité administrative et financière suffisante** pour réaliser et suivre le projet dans les délais prévus (moyens administratifs et humains, outils de suivi, trésorerie suffisante, etc.) car les fonds européens sont **versés en remboursement des dépenses** et non en amont comme les subventions locales ou nationales (en général, les porteurs peuvent toutefois bénéficier d'une avance en début de projet).

Modalités et montants proposés

- **Budget pour le FEAMPA (2021-2027) :**
 - budget total de **6 Mrd €** ;
 - enveloppe pour la France de **657 Mio €**.
- **Type de financement : subvention.**
- **Taux de cofinancement** : entre 50 et 75 % maximum des dépenses totales éligibles.

En savoir plus :

www.avise.org/territoires/europe

<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/programmes-europeens/le-programme-national-feampa-2021-2027>

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr>

<https://www.touteleurope.eu>

Présentation de l'offre

Le **FTJ, le Fonds pour une Transition Juste**, est un nouveau fonds de la programmation européenne 2021-2027. Il accompagne la transition énergétique et industrielle des territoires concernés par de fortes émissions de CO2 dans une transition vers une économie neutre en carbone. Pour ce faire, le FTJ finance la **diversification** et la **modernisation** de l'économie locale, en **limitant les impacts négatifs sur l'emploi**.

Le FTJ soutient les investissements dans des domaines tels que la connectivité numérique, les **technologies énergétiques propres**, la **réduction des émissions**, **l'économie circulaire**, la décarbonation des mobilités, la réhabilitation des sites industriels et la **reconversion** des travailleurs.

À qui s'adresser ?

Le point de contact peut être régional (70 %) ou national (30 %) :

- pour les **investissements économiques** principalement, le porteur de projet doit se référer directement aux **programmes FEDER-FSE+-FTJ** des régions, aux appels à projet des **Conseils régionaux** ou **encore aux plans territoriaux pour une transition juste (PPTJ)** ;
- l'**État** supervise le volet "Emploi et compétences", dont l'objectif est de favoriser la reconversion ou le développement professionnel des travailleurs et des demandeurs d'emploi, ainsi que de promouvoir l'accompagnement social dans les régions concernées par le FTJ. Ce volet est mis en place par les **DREETS, au travers du programme national FSE+/FTJ**.

Structures éligibles

Entreprises, universités, centres de recherche, organismes publics ou privés dotés de la personnalité juridique, dans les régions Hauts-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Normandie, Grand-Est et Pays-de-la-Loire.

Modalités et montants proposés

- **Budget pour le FTJ (2021-2027) :**
 - budget total : **19,2 Mrd €** ;
 - enveloppe pour la France: **937 Mio €**.
- Mix de **subventions** de l'UE (1,5 Mrd €) et de **prêts** accordés par la BEI dans le cadre du programme InvestEU (10 Mrd €) à des projets dont les recettes sont suffisantes pour couvrir les coûts d'investissement.
- **Le taux de cofinancement varie selon la région :**
 - régions les plus développées : cofinancement jusqu'à 50 % ;
 - régions en transition : cofinancement jusqu'à 70 % ;
 - régions moins développées : cofinancement jusqu'à 85 %.

En savoir plus :

www.avise.org/avise-organisme-intermediaire-fse

www.europe-en-france.gouv.fr/fr

<https://www.touteurope.eu/l-europe-et-moi/le-fonds-pour-une-transition-juste-ftj/>

Présentation de l'offre

Le **programme LIFE** est dédié au soutien aux projets innovants dans les domaines de l'environnement et du climat.

Le programme soutient le **développement** et la **diffusion de meilleures pratiques**, la **coordination** et les **actions de soutien**, le **renforcement des capacités** et les **projets de gouvernance**.

Pour la période 2021-2027, le programme LIFE est réparti en **4 sous-programmes** :

- nature et biodiversité ;
- économie circulaire et qualité de vie ;
- atténuation du changement climatique et adaptation ;
- transition vers une énergie propre.

Les sous-programmes « **Nature et biodiversité** » et « **Economie circulaire et qualité de vie** » peuvent être particulièrement mobilisés par les acteurs de l'ESS.

À qui s'adresser ?

Chaque pays a un point de contact national. En France, il s'agit du **Ministère de la Transition écologique**.

En savoir plus :

https://commission.europa.eu/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/programme-environment-and-climate-action-life_en#about-the-programme
<https://www.touteurope.eu/l-europe-et-moi/life-le-programme-pour-le-climat-et-l-environnement/>
<https://mde-lyon.eu/wp-content/uploads/2021/07/Guide-programmes-europeens-2021-2027.pdf>

Structures éligibles

Entreprises, ONG, associations, collectivités... d'un État membre de l'Union européenne, un pays tiers associé au programme LIFE ou certains États non-associés lorsque cela est nécessaire ([liste ici](#)).

Modalités et montants proposés

- **Budget pour le programme LIFE (2021-2027)** : à l'échelle européenne **5,4 Mrd €** dont **2,1 Mrd €** pour le volet « Nature et biodiversité » et **1,3 Mrd €** pour le volet « Economie circulaire et qualité de vie ».
- **Type de financement** : **subvention**.
- **Taux de cofinancement** : maximum 60 % des coûts éligibles et 75 % pour les projets relevant du sous-programme « Nature et biodiversité ».
- Selon l'appel à projet, une réponse en **consortium** de plusieurs **États membres** peut être demandée.
- **Procédure** :
 - fonds géré directement par la **Commission européenne** : [Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement \(CINEA\)](#) ;
 - **appels à projets annuels**, disponibles sur la page de la CE dédiée au [programme](#) ou sur Aides-territoires.beta.gouv.fr ;
 - les porteurs de projet doivent respecter les délais imposés par la Commission et remplir les formulaires en ligne via son [portail eproposal](#) ;
 - le [site](#) de l'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA) dispose d'une [FAQ](#).

Présentation de l'offre

Le Fonds Européen pour la Jeunesse (**FEJ**) est intégré au Conseil de l'Europe. Il apporte un **soutien financier et pédagogique** aux activités européennes de jeunesse. Il permet de **faire entendre la voix des jeunes** au plus haut niveau décisionnaire, de soutenir les organisations non gouvernementales et réseaux européens de jeunesse et promeut la paix, la compréhension et le respect.

LE FEJ finance des projets en lien direct avec les priorités établies par le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, par le biais de différents types de subvention.

- **Plan de travail annuel** : ensemble d'activités successives sur l'année, **interconnectées** dans leurs objectifs et but final.
- **Activité pilote** : actions répondant aux besoins ou défis des jeunes au niveau **local** ;
- **Subvention structurelle** : concerne les frais administratifs généraux.
- **Activité internationale** : rencontre internationale de jeunes ou d'animateurs de jeunesse afin de faire évoluer les priorités du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe.
- **Appels à projets spécifiques.**

À qui s'adresser ?

- Le Fonds Européen pour la Jeunesse gère directement l'ensemble des différentes activités soutenues.
- Les modalités et processus de subvention sont indiquées sur le [site internet du FEJ](#).

Structures éligibles

ONG/réseaux internationaux de jeunesse, ONG locales, nationales, régionales de jeunesse, réseaux régionaux de jeunesse.

Modalités et montants proposés

Budget annuel du FEJ : **4 Mio €**.

- **Plan de travail annuel** : **60 000 €** maximum, versé en 3 tranches (60 % à la signature du contrat, 25 % rapport intermédiaire, 15 % rapport d'activité/rapport financier). Doit comprendre plusieurs activités, dont au moins une internationale (cofinancée).
- **Activité pilote** : **15 000 €** maximum. (80 % versé avant le début de l'activité et solde à réception du rapport final). Durée du projet maximale d'un an.
- **Subvention structurelle** : disponible tous les 2 ans, couvrent 2 années consécutives. **60 000 €** maximum sur **2 ans**. Ouverte uniquement aux ONG internationales de jeunesse.
- **Activité internationale** : **25 000 €** maximum, cofinancement à ~ **65 %** (80 % versé avant le début de l'activité et solde à réception du rapport d'activité et financier). Au moins 7 États membres participants, 4 nationalités dans l'équipe projet et 75 % des participants doivent être âgés de moins de 30 ans.

En savoir plus :

<https://www.coe.int/fr/web/european-youth-foundation/home>
<https://rm.coe.int/2023-eyf-leaflet-fra-web/1680aa9e4a>

Présentation de l'offre

L'objectif du programme CERV est de promouvoir les valeurs de l'Union européenne et de soutenir les actions en faveur de la construction de l'identité européenne ainsi que la participation à la vie démocratique. Il a été créé parallèlement au programme « **Justice** » 2021-2027, dans le cadre du Fonds pour la justice, les droits et les valeurs.

Le programme CERV se décline en **4 volets** poursuivant chacun des objectifs :

- **Valeurs de l'UE** (dialogue démocratique, transparence et respect de l'Etat de droit au sein de l'UE) ;
- **Égalité, Droits et Égalité de genre** (lutte contre les discriminations de toutes sortes, sécuriser les droits des groupes particulièrement discriminés) ;
- **Engagement et participation des citoyens** (promouvoir l'engagement et la participation des citoyens à la vie démocratique de l'UE ainsi que les échanges entre citoyens européens) ;
- **Daphné** : Lutte contre les violences (domestiques, sexuelles, sexistes) et celles contre les groupes les plus à risque (personnes porteuses d'un handicap, LGBTQIA+, enfants...).

À qui s'adresser ?

Le point de contact européen est l'EACEA (agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture). Pour le volet « Engagement et participation des citoyens », l'association Civisme et démocratie (le CIDEM) est le point contact national en France.

Structures éligibles

Organismes publics ou structures privées à but non lucratif (associations, comités de jumelage, universités...). Généralement, un **consortium regroupant au moins deux organisations de type différent est demandé** et la dimension transnationale du projet est fortement valorisée.

Modalités et montants proposés

- **Budget (2021-2027) : 1,55 Mrd €.**
- **Type de financement : subvention.**
- **Taux de cofinancement : jusqu'à 90 % du coût du projet.**
- Procédure :
 - fonds géré directement par la Commission européenne via des appels à projets (liste disponible sur le site dédié de la CE) ou sur Aides-territoires.beta.gouv.fr ;
 - inscrivez-vous ici pour recevoir régulièrement le bulletin d'information et en savoir plus sur les possibilités de financement et les projets financés au titre des programmes CERV et Justice ;
 - **Consultez le site du CERV pour devenir porteur de projet.**

En savoir plus :

<https://cervfr.org/>
<https://mde-lyon.eu/wp-content/uploads/2021/07/Guide-programmes-europeens-2021-2027.pdf>
https://commission.europa.eu/about-european-commission/departments-and-executive-agencies/justice-and-consumers/justice-and-consumers-funding-tenders/funding-programmes/citizens-equality-rights-and-values-programme_fr

Présentation de l'offre

Erasmus + est le programme de l'UE pour soutenir l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport en Europe.

Pour la période 2021-2027, l'accent est mis sur **l'inclusion sociale, les transitions verte et numérique** et la promotion de la **participation des jeunes à la vie démocratique**.

La coopération entre organisations et institutions est renforcée à travers des :

- **projets de mobilité (de 2 jours à 1 an)** : partager des expériences, échanger des pratiques, se former dans un pays étranger... ;
- **partenariats de coopération** : projets transnationaux pour développer et partager des pratiques innovantes, développer et renforcer les réseaux de partenaires ;
- **partenariats simplifiés** : élargir et faciliter l'accès à des nouveaux organismes moins expérimentés à porter des projets Erasmus+ ;
- **alliances pour l'innovation (alliances pour l'éducation et les entreprises, alliances pour la coopération sectorielle sur les compétences)** : stimuler la capacité d'innovation de l'Europe grâce à une coopération d'un flux de connaissances renforcées entre l'enseignement supérieur, les entreprises, l'environnement socio-économique et la recherche ;
- **projets de soutien à l'élaboration des politiques publiques et à la coopération** (action clé 3).

À qui s'adresser ?

- L'Agence Erasmus + France/ Education et Formation, basée à Bordeaux, gère les fonds des actions décentralisées (mobilité et partenariats) et valorise les résultats du programme (**95 %** des fonds Erasmus + gérés nationalement).
- L'Agence du Service civique, basée à Paris, est chargée de la mise en place des volets jeunesse et sport et corps européen de solidarité.

Structures éligibles

Collectivités territoriales, structures engagées dans l'accompagnement des adultes et dans l'insertion professionnelle, établissements de l'enseignement scolaire, structures engagées dans l'éducation des jeunes enfants, collèges, lycées, établissements de l'enseignement supérieur, organismes de la formation et de l'enseignement professionnels, acteurs de la jeunesse et du sport.

Modalités et montants proposés

- **Budget total (2021-2027) : 26 Mrd €.**
- Enveloppe annuelle pour la France : **360 Mio €.**
- **Type de financement** : système de bourse (mobilité individuelle) ; subventions de 30 000 € à 400 000 € pour les partenariats.
- **Procédure** :
 - fonds géré directement par la Commission Européenne, EACA, pour les actions centralisées ;
 - **appels à projets annuels pour les actions décentralisées (mobilité et partenariats)** disponibles sur le site de l'Agence nationale et sur le site dédié de la CE ou sur Aides-territoires.beta.gouv.fr ;
 - dans le cas de projets soumis par des ONG européennes ou dans le domaine du sport, candidature à soumettre à L'EACEA.

En savoir plus :

<https://agence.erasmusplus.fr/>

<https://www.erasmusplus-jeunesse.fr/>

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/erasmus-programme-guide>

<https://www.touteleurope.eu/l-europe-et-moi/erasmus/>

<https://mde-lyon.eu/wp-content/uploads/2021/07/Guide-programmes-europeens-2021-2027.pdf>

Présentation de l'offre

Le **Fonds Asile, migration et intégration** contribue à une **gestion efficace des flux migratoires** et améliore la mise en œuvre et le développement de la politique commune de l'Union européenne en matière d'immigration et d'asile.

Pour la période 2021-2027, il poursuit 4 objectifs :

- **asile** : renforcer et développer tous les aspects du régime d'asile européen commun, y compris sa dimension extérieure ;
- **migration légale et intégration** : renforcer et développer la migration légale vers les États membres en fonction de leurs besoins économiques et sociaux, et **promouvoir l'intégration et l'inclusion sociale effectives des ressortissants de pays tiers** ;
- **retour** : contribuer à la lutte contre la migration irrégulière, favoriser un retour et une réadmission effective dans les pays tiers ;
- **solidarité** : **accroître la solidarité** et le partage équitable des responsabilités entre les États membres, en particulier à l'égard des États les plus touchés par les difficultés liées à la migration et à l'asile.

À qui s'adresser ?

Le FAMI est un fonds en gestion partagée entre l'État membre et la Commission européenne, il fait partie des fonds affaires intérieures. En France, le point de contact est le **Ministère de l'Intérieur**.

Structures éligibles

Associations, établissements publics, services de l'Etat, sociétés privées à condition que l'action ne soit pas à but lucratif.

Types de projets : création d'infrastructures d'accueil, formations professionnelles et citoyennes auprès des migrants, accès aux soins, assistance juridique...

Modalités et montants proposés

- **Budget 2021-2027** :
 - budget total: **9,8 Mrd €** ;
 - enveloppe pour la France : **910 Mio €**.
- **Type de financement** : **subvention**.
- **Taux de co-financement** : jusqu'à 75 % du coût du projet, le taux peut exceptionnellement atteindre 90 % voire 100 % pour des actions spécifiques comme de l'aide d'urgence ou du soutien opérationnel.
- **Procédure** : appels à projets publiés sur le site du Ministère de l'Intérieur ou sur [Aides-territoires.beta.gouv.fr](https://aides-territoires.beta.gouv.fr).

Découvrez le portrait inspirant de l'association Ikambere, bénéficiaire du FAMI

En savoir plus :

<https://www.touteurope.eu/l-europe-et-moi/le-fonds-asile-migrations-et-integration-fami/>
<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/fonds-europeens/fonds-asile-migration-et-integration>

Présentation de l'offre

Le programme **Europe Créative** investit dans des initiatives renforçant la diversité culturelle et répondant aux besoins et défis des domaines culturels et créatifs.

Les principaux objectifs du programme sont les suivants :

- préserver, développer et promouvoir la **diversité** ainsi que le patrimoine culturel et linguistique européens ;
- accroître la compétitivité et le potentiel économique des secteurs de la culture et de la création, en mettant l'accent particulièrement sur le secteur de l'audiovisuel ;
- renforcer les innovations du programme, pour devenir plus **inclusifs**, numériques et **durables** sur le plan **environnemental**.

Le programme Europe créative est subdivisé en trois volets :

- volet **culture** : actions visant à encourager et à renforcer la **collaboration** artistique et culturelle à l'échelle européenne ;
- volet **media** : mesures visant à stimuler la compétitivité, **l'innovation** et la **durabilité** de l'industrie audiovisuelle en Europe ;
- volet **Trans sectoriel** : actions visant à encourager des initiatives **novatrices** et la **coopération** entre tous les domaines de l'audiovisuel et de la culture.

À qui s'adresser ?

En France, le Point de Contact National, aussi appelé Bureau Europe Créative France est la structure publique nationale **Relais - Culture – Europe**.

Structures éligibles

Organisations culturelles et créatives des pays membres de l'UE et d'autres pays partenaires sous condition.

Réponse en **consortium** obligatoire. Les conditions varient selon les appels à projets.

Modalités et montants proposés

- **Budget 2021-2027 : 2,4 Mrd € :**
 - enveloppe pour la France : **385 Mio €**.
- **Type de financement : subvention.**
- **Procédure :** appels à projets publiés sur le [site de l'Union Européenne](#), sur [Aides-territoires.beta.gouv.fr](#), sur le site de [Relais – Culture – Europe](#).
- **Trois types de projets :**
 - projets **petite échelle** : minimum 3 organisations de 3 pays différents - 200 000 euros, taux de cofinancement : 80 % ;
 - projets **moyenne envergure** : minimum 5 organisations de 5 pays différents - 1 million d'euros, taux de cofinancement : 70 % ;
 - projets **grande échelle** : minimum 10 organisations de 10 pays différents) - 2 millions d'euros, taux de cofinancement : 60 %.

En savoir plus :

[Le programme Europe Créative | Relais Culture Europe \(relais-culture-europe.eu\)](#)
<https://culture.ec.europa.eu/fr/creative-europe/about-the-creative-europe-programme>
<https://culture.ec.europa.eu/funding/calls>

Présentation de l'offre

Les prix du **Nouveau Bauhaus européen** ont été adoptés par la Commission Européenne pour la programmation 2021-2027. Financés par différents programmes tels qu'**Horizon Europe**, **LIFE** et le **FEDER**, 85 millions d'euros y ont été consacrés sur la période 2021-2022.

Le nouveau Bauhaus européen croise les thématiques **environnementale**, **culturelle** et **économique**, en valorisant des projets **durables** (économie circulaire, biodiversité), **esthétiques** (qualité de l'expérience au-delà de la fonctionnalité) et **inclusifs** (garantie de l'accessibilité physique et financière), particulièrement dans nos **espaces de vie**.

Cette initiative apporte une dimension culturelle et créative au Pacte vert pour l'Europe, en montrant que l'**innovation durable** se concrétise à travers des expériences positives dans notre environnement quotidien.

Rassemblant **citoyens**, **experts**, **entreprises** et **institutions**, ces projets sont une possibilité de réimaginer un mode de vie durable en Europe, ensemble.

À qui s'adresser ?

En France, le Point de Contact National pour le Nouveau Bauhaus européen est le **Ministère de la Culture**.

Structures éligibles

À la différence des autres fonds, le nouveau Bauhaus européen invite **citoyens**, **experts**, **entreprises** et **institutions** des pays membres de l'UE autour de la table, à participer au projet et candidater aux prix annuels.

Modalités et montants proposés

- Enveloppe redéfinie chaque année. À titre d'exemple, le prix 2024 apportera un financement de maximum **30 000 €** par projet ainsi qu'un **soutien fort en communication**, auprès de 20 porteurs de projets.
- **Procédure** : appel à candidatures publié chaque année sur le **site de l'Union Européenne**, en fin d'année civile pour une remise des prix dans le courant de l'année suivante, lors du **Festival du Nouveau Bauhaus européen**.
- Le Nouveau Bauhaus européen récompense les projets, les concepts et approches novatrices en **architecture**, en **design** et en **urbanisme** autour de quatre axes : la **durabilité**, **l'industrie circulaire**, **l'inclusivité** et **l'accessibilité**.

En savoir plus :

<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/articles/le-nouveau-bauhaus-europeen-des-actions-et-des-financements-pour-associer-la-durabilite-au>
[Funding opportunities - European Union \(europa.eu\)](https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/articles/le-nouveau-bauhaus-europeen-des-actions-et-des-financements-pour-associer-la-durabilite-au)

Présentation de l'offre

Le programme **Horizon Europe** est le programme de **recherche et d'investissement** de l'Union européenne. Il poursuit les objectifs principaux de Horizon 2020 : générer des progrès économiques, technologiques, sociaux et scientifiques par le biais d'innovations.

Le programme ambitionne de répondre aux problématiques mondiales, dont les objectifs de **développement durable**, de faciliter et renforcer la présence de la R&D dans les politiques de l'UE, ainsi que de stimuler la croissance économique.

Il est fondé sur **trois piliers**, dont deux intéressants pour les acteurs de l'ESS :

- **problématiques mondiales et compétitivité industrielle** : pilier qui soutient notamment les projets liés aux **grands enjeux sociétaux** (espace, numérique, **transition écologique**) qui sont divisés en cluster (santé, culture, créativité et société inclusive, alimentation, économie circulaire...);
- **Europe Innovante** : faciliter l'innovation créatrice de marchés.

À qui s'adresser ?

La Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DG RTD) de la Commission Européenne est en charge du programme Horizon Europe. Chaque pays a un point de contact national.

En France, il s'agit du **Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'innovation.**

Structures éligibles

Personnes morales établies dans un État membre, un pays associé à Horizon Europe ou dans un pays tiers non associé à des revenus faibles et moyens.

Modalités et montants proposés

- **Budget 2021-2027 : 95,5 Mrd €.**
- **Type de financement** : les instruments de financement par pilier du programme sont recensés sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- **Taux de cofinancement** : de 30 à 100 % des coûts éligibles pour les actions de recherche et d'innovation.
- **Procédure** :
 - soumission via des **appels à propositions** disponibles sur le site de la Commission européenne. Le calendrier des appels à proposition est mis à jour régulièrement sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ou sur [Aides-territoires.beta.gouv.fr](https://aides-territoires.beta.gouv.fr);
 - nécessite de **s'inscrire dans un consortium d'acteurs** provenant de différents pays de l'UE (3 pays au moins).

En savoir plus :

www.avise.org/territoires/europe

https://commission.europa.eu/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/horizon-europe_en

<https://www.horizon-europe.gouv.fr/presentation-du-programme-horizon-europe-24104>

Présentation de l'offre

Pour la période 2021-2027, le **programme marché unique** vise à renforcer la gouvernance du marché unique de l'UE. Il regroupe **6 instruments** dont l'ancien programme COSME.

Ce programme vise à renforcer la compétitivité et durabilité des entreprises, en particulier des PME, avec 3 objectifs :

- faciliter l'**accès aux marchés** ;
- promouvoir l'**esprit d'entreprise** et l'acquisition de **compétences entrepreneuriales** ;
- promouvoir la **modernisation de l'industrie** et relever les défis mondiaux et sociétaux.

Plusieurs outils sont développés :

- Entreprise Europe Network : conseils aux PME sur la manière d'innover et de se développer à l'échelle internationale ;
- SME envoys network : promouvoir la réglementation et l'élaboration des politiques favorables aux PME au niveau de l'UE et au niveau national ;
- Erasmus for Young Entrepreneurs : encourager les échanges transfrontaliers entre entrepreneurs notamment sociaux ;
- Joint cluster initiatives (Euroclusters) : intégration des PME dans des initiatives stratégiques intersectorielles, interdisciplinaires et transeuropéennes ;
- EU SME strategy: autres actions mettant en œuvre la stratégie de l'UE en faveur des PME.

Structures éligibles

Les PME en voie d'internationalisation, les groupes d'entreprises (business clusters) et entreprises issues de l'économie sociale, organisations de soutien aux entreprises, autorités régionales ou nationales, intermédiaires financiers.

Modalités et montants proposés

- **Budget** (2021-2027) : **4,2 Mrd €**.
- Taux de co-financement : jusqu'à **90 %**.
- Fonds géré directement par la Commission européenne, Direction générale du marché intérieur, de l'industrie et de l'entrepreneuriat et des PME.
- Appels à proposition publiés sur le site web du Conseil européen de l'innovation et de l'Agence exécutive pour les PME (EISMEA) et publiés sur le portail de financement et d'appels d'offre de la Commission européenne.
- Réponse en **consortium** d'au moins **5 organisations** provenant de **4 pays différents**.

En savoir plus :

www.avise.org/territoires/europe

https://commission.europa.eu/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/single-market-programme/overview/support-businesses_fr?etrans=fr

Présentation de l'offre

Le programme **InvestEU** prend la suite du **plan Juncker**, fonds européen pour les investissements stratégiques. Il regroupe dans une seule et même structure la **multitude d'instruments financiers** de l'UE auparavant disponibles pour soutenir l'investissement dans l'UE. Il vise à donner une impulsion supplémentaire à **l'investissement durable**, à **l'innovation**, à **l'inclusion sociale** et à la **création d'emplois** en Europe.

Les 3 piliers d'InvestEU

- Le **fonds InvestEU** : garantie budgétaire de 26,2 Mrd € destinée à mobiliser plus de 372 Mrd € d'investissements publics et privés d'ici à 2027. Il intervient dans 4 domaines :
 - les infrastructures durables ;
 - la recherche, innovation et numérisation ;
 - des financements facilités pour les PME ;
 - des investissements sur des thématiques sociales.
- La **plateforme de conseil InvestEU** : apporte un soutien et une assistance techniques à la préparation, au développement, à la structuration et à la mise en œuvre de projets, notamment en matière de renforcement des capacités.
- Le **portail Invest EU** : permet aux investisseurs et aux promoteurs de projets d'entrer en contact via une base de données aisément accessible et simple d'utilisation.

À qui s'adresser ?

Trouvez votre intermédiaire local sur le [site du FEI](#) / sur le [Portail InvestEU](#) : InvestEU Portal (europa.eu) / sur [Aides-territoires.beta.gouv.fr](#)

Structures éligibles

Les **petites et moyennes entreprises**, les **entreprises sociales** ou les **microentreprises** et les **promoteurs de projets privés et publics** qui sont jugés économiquement viables selon des normes internationalement reconnues. Les **entités mixtes** (partenariats public-privé) et les **organisations à but non-lucratif** sont également éligibles.

Modalités et montants proposés

Les projets InvestEU doivent :

- remédier à des défaillances du marché ou à des déficits d'investissement et être économiquement viables ;
- avoir besoin d'un soutien de l'UE pour démarrer ;
- créer un effet multiplicateur et, dans la mesure du possible, attirer des investissements privés ;
- contribuer à réaliser les objectifs politiques de l'UE.
 - Le **comité d'investissement**, composé d'experts externes indépendants approuve l'octroi de la garantie de l'Union au titre du Fonds InvestEU.
 - Les **partenaires financiers d'InvestEU** sont responsables des opérations de financement et d'investissements et prennent la décision finale.

En savoir plus :

https://investeu.europa.eu/investeu-programme/investeu-fund/frequently-asked-questions-about-investeu-fund_fr

https://investeu.europa.eu/investeu-programme_fr

<https://www.touteurope.eu/economie-et-social/soutien-a-l-investissement-le-programme-europeen-investeu-lance-en-france/>

<https://www.eib.org/fr/products/mandates-partnerships/investeu/index.htm>

[Aides européennes 2021-2027 | Aides-territoires \(beta.gouv.fr\)](#)

Présentation des réseaux

Au niveau européen, un certain nombre de réseaux soutiennent le **développement** de l'économie sociale et solidaire et réunissent des membres qui couvrent l'ensemble des pays de l'UE. Ces réseaux facilitent l'**interconnaissance** des membres, et peut permettre de rencontrer de **potentiels financeurs**.

Ci-dessous, une liste (**non exhaustive**), de réseaux et organisations européennes (par ordre alphabétique) :

- **AEIDL** : Association européenne pour l'information sur le **développement local** ;
- **DIESIS** : Réseau de soutien au développement de l'économie sociale, et plus particulièrement des **entreprises sociales** et des **coopératives** ;
- **ENSIE** : European Network of Social Integration Entreprises, réseau européen des **entreprises sociales d'insertion**
- **Euclid Network** : Réseau européen **d'organisations de soutien à l'entrepreneuriat social** ;
- **EBN** : European Business and Innovation Centre Network, communauté paneuropéenne et mondiale de personnes utilisant les entreprises innovantes comme **moteur du développement régional** (économique, durable et social) ;
- **FEBEA** : Fédération européenne des banques éthiques et de la finance alternative ;
- **Impact Europe** : Réseau européen spécialisé dans l'investissement à impact ;
- **REVES** : Réseau européen des **Villes et Régions** de l'Economie Sociale ;
- **SEE** : Social Economy Europe, réseau de promotion des entreprises et organisations de l'économie sociale en vue de renforcer la **reconnaissance politique et juridique**.

Structures concernées

Toute entité juridique publique ou privée de l'économie sociale.

Ressources complémentaires

Le réseau Euclid a créé un **guide dédié aux financements européens**. Il permet d'aller plus loin sur les **financements privés et philanthropiques** et présente une partie dédiée aux bonnes pratiques pour réaliser une demande de financement.

En savoir plus :

<https://www.avise.org/comprendre-ess/economie-sociale-solidaire-ess-acteur-europe>
<https://www.aeidl.eu/>
<https://www.diesis.coop/>
<https://www.ensie.org/>
<https://euclidnetwork.eu/>
<https://ebn.eu/>
<https://febea.org/>
<https://www.impacteurope.net/>
<https://www.revesnetwork.eu/>
<https://www.socialeconomy.eu.org/>
<https://euclidnetwork.eu/portfolio-posts/eu-funding/>

Directrice de la publication: Cécile Leclair

Rédaction et relecture: Équipe Avise

Remerciements et relecture: Antoine Fleuret, Marielle Gaudin, Armelle Ledan, Chloé Sécher

Éditeur: Avise, 18 avenue Parmentier, 75011 Paris

© Avise juin 2024 – www.avise.org

